

COURS

Vocabulaire — Politique, société et droits

1^{re}

Programme de première générale et technologique — BO spécial n°1 du 22 janvier 2019

Le français dit « la politique du gouvernement sur l'immigration » et « il s'intéresse à la politique » avec le même mot. L'anglais en a deux, et les confondre produit une phrase que personne n'écrit. Ce chapitre donne le vocabulaire du débat public — et, avec lui, les distinctions que le français laisse dans l'ombre.

1 Le mot que le français confond

RÈGLE

Politics désigne l'**activité politique** en général — la vie politique, la lutte pour le pouvoir : *He went into politics*. **A policy** désigne une **ligne d'action décidée** par un gouvernement, une entreprise ou une institution : *the government's immigration policy*. **Political** est l'adjectif. Le français « la politique » recouvre les deux, l'anglais **jamais**.

politics = l'activité · a policy = une mesure, une ligne d'action

LE PIÈGE QUI COÛTE LE PLUS DE POINTS

Employer **politics** pour parler d'une mesure gouvernementale, et écrire **the politics of the government on immigration**. — *Politics* n'est pas dénombrable au sens d'une mesure : on ne peut pas dire *a politics*, ni *the politics on something*. La faute vient d'un calque direct du français, et elle est immédiatement visible pour un lecteur anglophone. La forme correcte est **the government's immigration policy** — noter au passage la construction en génitif, plus idiomatique que *of the government*.

Le réflexe : Si l'on peut dire « une » ou compter, c'est **a policy**.

2 La démocratie et les institutions

PROPRIÉTÉ

Le lexique de la **democracy** : *an election, to vote, a voter, turnout* — le taux de participation —, *a candidate, a campaign, a constituency, a ballot, a poll*. Attention à deux faux amis : *a poll* désigne un sondage ou un scrutin selon le contexte, et *to demand* signifie **exiger**, non « demander » — « demander » se dit *to ask*.

Le mot **lobby** est passé en français mais son sens anglais est plus neutre : il désigne un **groupe d'intérêt** qui cherche à influencer une décision publique, sans jugement porté sur la légitimité de la démarche. *To lobby* est un verbe régulier. Décrire un acteur comme *a lobby* n'est donc pas, en anglais, une accusation en soi.

3 Les droits et les luttes

DÉFINITION

Les **civil rights** sont les droits garantis à une personne **en tant que citoyen d'un État** : voter, être jugé équitablement, ne pas subir de **discrimination**. Les **human rights** sont les droits qu'une personne tient de sa **seule qualité d'être humain**, indépendamment de sa nationalité. La distinction compte : un État peut restreindre des **civil rights** à ses ressortissants, mais les **human rights** sont réclamés pour tous, y compris les non-citoyens.

PROPRIÉTÉ

Le vocabulaire des luttes : *an activist, a campaigner, a protest, a demonstration* — une manifestation, jamais *a manifestation* —, *a strike, a petition, to boycott*. Celui de l'injustice : *inequality, segregation, bias, prejudice, to disenfranchise*. Celui des remèdes : **equality**, *to grant, to enshrine in law, landmark ruling* — une décision de justice qui fait date.

Distinguer *equality* et *equity*. L'**equality** consiste à traiter tout le monde **de la même façon** ; l'*equity* consiste à donner à chacun ce dont il a besoin pour parvenir au même point de départ. Les deux mots désignent des principes différents, parfois en tension, et les employer l'un pour l'autre fait manquer le cœur de nombreux débats anglophones.

4 L'économie dans le débat

PROPRIÉTÉ

Quelques termes indispensables : le **GDP** — *gross domestic product*, le produit intérieur brut —, *inflation, unemployment, a trade deficit, taxation, public spending, the welfare state*. Noter que *the economy* désigne l'économie d'un pays et *economics* la discipline, comme *politics* face à *political science*.

COMMENTER UN DÉBAT DE SOCIÉTÉ

- ① Énoncer la question en une phrase, sans y répondre d'emblée.
- ② Présenter chaque position avec le **vocabulaire exact** de ceux qui la défendent.
- ③ Distinguer ce qui relève des **faits** — chiffres, textes, décisions — et ce qui relève des **valeurs**.
Unemployment rose est un fait ; *this policy is unfair* est un jugement.
- ④ Employer les connecteurs d'opposition avec leur ponctuation : *However, On the other hand*.
- ⑤ Conclure en disant ce qui est **établi** et ce qui reste **discuté**, plutôt que de trancher à la place du débat.

À VÉRIFIER

- Ai-je écrit **a policy** pour une mesure, **politics** pour l'activité ?
- Ai-je évité *a manifestation* pour une manifestation ?
- Ai-je distingué **civil rights** et *human rights* ?
- Ai-je distingué **equality** et *equity* ?
- Ai-je employé **GDP** et non *PIB* dans un texte anglais ?
- Ai-je séparé les **faits** des **jugements** dans mon commentaire ?

À RETENIR

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• politics = l'activité politique ; a policy = une mesure, une ligne d'action.• <i>Political</i> est l'adjectif ; <i>political science</i> est la discipline.• <i>a demonstration</i> ou <i>a protest</i> — jamais <i>a manifestation</i>.• <i>to demand</i> signifie exiger ; « demander » se dit <i>to ask</i>.• civil rights : droits du citoyen. <i>Human rights</i> : droits de l'être humain. | <ul style="list-style-type: none">• equality : traiter de la même façon. <i>Equity</i> : donner ce dont chacun a besoin.• <i>a lobby</i> est un groupe d'intérêt, sans jugement porté en anglais.• GDP = <i>gross domestic product</i> ; <i>the economy</i> ≠ <i>economics</i>.• Discrimination, <i>bias</i>, <i>prejudice</i>, <i>segregation</i> : le lexique de l'injustice.• Dans un commentaire, séparer les faits des jugements. |
|--|--|